

Arrêté
déterminant les départements et l'attribution des unités
administratives pour la législature 2021-2025

du 18 décembre 2020

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura,

vu les articles 29 et 30 de la loi d'organisation du Gouvernement et de l'administration cantonale du 26 octobre 1978¹⁾,

vu le décret d'organisation du Gouvernement et de l'administration cantonale du 27 avril 2016²⁾,

arrête :

Article premier Les cinq départements et les unités administratives qui leur sont attribuées sont les suivants :

1. Département de la cohésion sociale, de la justice et de la police

Titulaire : Mme Nathalie Barthoulot;

Suppléant : M. David Eray.

Abréviation : DCSJP

Unités administratives relevant du département :

- a) Service de l'action sociale;
- b) Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte;
- c) Office des assurances sociales;
- d) Service de la population;
- e) Service juridique;
- f) Police cantonale.

Le Département de la cohésion sociale, de la justice et de la police est également chargé des relations avec les autorités judiciaires.

2. Département de l'économie, de la santé et de l'agriculture

Titulaire : M. Jacques Gerber;

Suppléante : Mme Nathalie Barthoulot.

Abréviation : DESA

Unités administratives relevant du département :

- a) Service de l'économie et de l'emploi;
- b) Service de la santé publique;
- c) Service de l'économie rurale;
- d) Service de la consommation et des affaires vétérinaires.

3. Département du territoire, de l'environnement et des transports

Titulaire : M. David Eray;
Suppléant : M. Jacques Gerber.

Abréviation : DTET

Unités administratives relevant du département :

- a) Service du développement territorial;
- b) Service des infrastructures;
- c) Office de l'environnement;
- d) Service de l'informatique.

4. Département des finances, des ressources humaines et des communes

Titulaire : Mme Rosalie Beuret Siess;
Suppléant : M. Martial Courtet.

Abréviation : DFRHC

Unités administratives relevant du département :

- a) Trésorerie générale;
- b) Service des contributions;
- c) Service des ressources humaines;
- d) Offices des poursuites et faillites;
- e) Office des véhicules;
- f) Service du registre foncier et du registre du commerce;
- g) Délégué aux affaires communales.

Le Département des finances est également chargé des relations avec le Contrôle des finances.

5. Département de la formation, de l'égalité, de la culture et des sports

Titulaire : M. Martial Courtet;
Suppléante : Mme Rosalie Beuret Siess.

Abréviation : DFECS

Unités administratives relevant du département :

- a) Service de l'enseignement;
- b) Service de la formation postobligatoire;
- c) Centre d'orientation scolaire et professionnelle et de psychologie scolaire;

- d) Déléguée à l'égalité entre femmes et hommes;
- e) Office de la culture;
- f) Office des sports.

Art. 2 ¹ La Chancellerie d'Etat comprend les unités administratives suivantes :

- a) Secrétariat de la Chancellerie d'Etat;
- b) Secrétariat du Parlement;
- c) Economat cantonal;
- d) Service de l'information et de la communication;
- e) Délégué à la coopération.

² Elle est également chargée des relations avec le préposé et la commission à la protection des données et à la transparence qui exercent leur fonction en toute indépendance.

Art. 3 ¹ Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

² Il est communiqué aux départements et à toutes les unités de l'administration.

³ Il est publié au Journal officiel.

Delémont, 18 décembre 2020

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA
REPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

La présidente :

La chancelière :

Nathalie Barthoulot

Gladys Winkler Docourt

1) RSJU 172.11
2) RSJU 172.111
3) RSJU 172.111.11